

N° 4927⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la
Communauté européenne des créances relatives à certains impôts,
cotisations, droits, taxes et autres mesures

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(20.12.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 19 décembre 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la
Communauté européenne des créances relatives à certains impôts,
cotisations, droits, taxes et autres mesures

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 décembre 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 18 juin 2002 et 9 juillet 2002 et 26 novembre 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 20 décembre 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

